

# Code de vie 2.0

## L'expérience du Collège d'Anjou

Stéphanie Lajoie  
Directrice des services pédagogiques  
slajoie@collegedanjou.com



# NOTRE code de VIE

## NOS VALEURS

### 1 RESPECT

- REGLE 01** Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).
- REGLE 02** Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression violente.
- Je collabore avec tous les adultes de l'école.
- Je traite l'autre comme moi-même, sans accepter de discrimination (religieuse, raciale, sexuelle, culturelle et physique).
- Je suis à son école. (voir Annexe B1)
- Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux en tout temps.
- Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen canadien.
- Je discute calmement et en dialogue, si j'ai lieu, des situations conflictuelles.

#### MOTIFS

Mise en place de relations interpersonnelles saines et adéquates.  
Acquisition de l'empathie.  
Contribution au milieu de vie sain.  
Éducation à vie en société en tant que citoyen responsable.



### 2 RESPONSABILISATION

- REGLE 03** Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'arrive à l'école à l'endroit prévu.
- J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires.
- J'utilise adéquatement le matériel prêté à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- J'utilise mon cahier de notes et mes outils à mes études de manière responsable.
- Je m'acquiesce de travail demandé et le remet dans les délais prévus.
- Je participe l'entraide scolaire comme prévu par le règlement de l'école ou du collège. (voir Annexe B1)
- J'accepte mes erreurs et les conséquences qui en découlent.

#### MOTIFS

Avoir un rôle de gestion de temps, de matériel et de la personnalité.  
Établir une relation saine avec les autres.  
Exercice de la responsabilité.



**MISSION DU CODE DE VIE**  
**MEMBRE DU PERSONNEL**  
ÉDUCATEUR - Offrir un enseignement de qualité  
SOCIALISER - Appartenir aux élèves à leurs lieux d'étude  
QUALIFIER - Les préparer à l'entrée dans la vie en société

Être dans un esprit de bienveillance.  
Être responsable des choix des élèves de l'école.  
Être responsable de l'enseignement et de la gestion du code de vie.

**APPLICATION EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU**  
activités périscolaires, sportives, culturelles ou autres organisées par le Collège + transport + sorties éducatives + voyages + activités hors des lieux immédiats du Collège



**ÉLÈVE**  
responsabilité de respecter le code de vie

### 3 ENGAGEMENT

- REGLE 04** S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré des difficultés.
- REGLE 05** Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui d'autrui.

#### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je prends des décisions favorisant ma réussite éducative.
- Je participe pleinement aux activités d'apprentissage.
- J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition.
- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.
- Je fais des choix qui contribuent à mon milieu de vie et à mon développement personnel.
- J'adopte de saines habitudes de vie.
- Je communique en français dans mes échanges avec mes pairs et avec le personnel de l'école.

#### MOTIFS

Réussite éducative personnelle et d'autrui.  
Mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et à la réussite.  
Développement d'une image de soi positive par l'investissement et le succès de vie dans son plan physique et psychologique.

### ÉCART DE CONDUITE

- 1 MINEUR**  
• Ne peut pas au bon fonctionnement de la classe ou à l'apprentissage des élèves, mais oblige l'élève à se rendre ou à être absent de la classe.
- 2 MAJEUR**  
• Ne peut pas au bon fonctionnement de la classe ou à l'apprentissage des élèves, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves.  
• Un comportement dangereux, illégal, illicite (vol, fraude, intimidation, usage, etc.).  
• Un écart de conduite sérieux qui présente malgré diverses interventions éducatives.

**LÉGENDE**  
Valeur : être à l'école et à défendre par un individu, membre d'un groupe.  
Règle : Formule qui explique le rôle de l'élève dans une situation donnée.  
Comportement attendu : Action concrète d'un individu, membre d'un groupe par rapport à une règle donnée.  
Motif : Raison d'être d'une valeur, d'une règle ou d'un comportement.





# Le processus – commencer par le pourquoi

## LE CERCLE D'OR

### QUOI

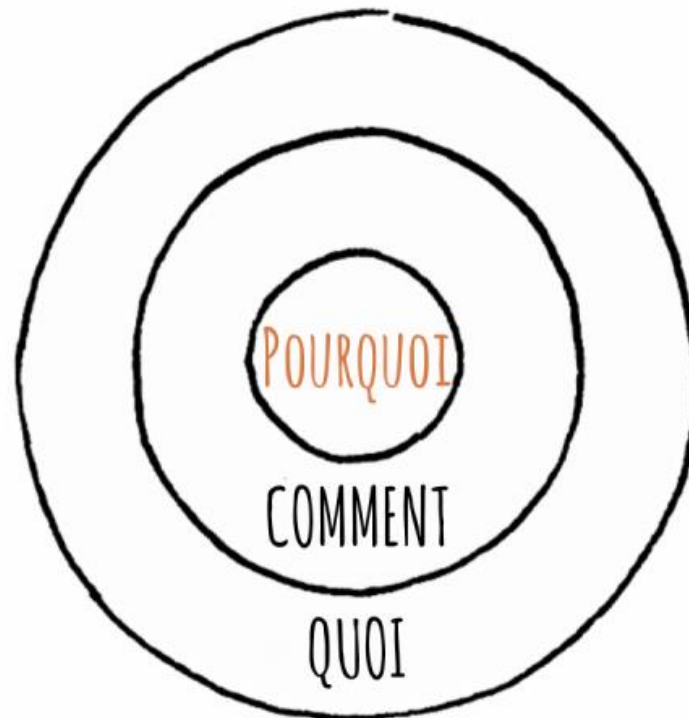
Toutes les organisations de la planète savent ce qu'elles font. Il s'agit des produits ou des services qu'elles vendent.

### COMMENT

Certaines organisations savent comment elles travaillent. Ce sont ces caractéristiques qui les rendent particulières ou qui les distinguent de leurs concurrents.

### POURQUOI

Très peu d'organisations savent pourquoi elles font ce qu'elles font. Il ne s'agit pas de gagner de l'argent, ça c'est le résultat. Il s'agit d'un but, d'une cause ou d'une croyance. C'est la raison même de l'existence de votre organisation.



Le cercle d'Or de Simon Sinek

Le code de vie, c'est le «quoi»





# Contexte organisationnel

Le Collège d'Anjou c'est:

730 élèves;

65 membres du personnel (différents niveaux d'expérience);

3 membres de la direction;

Un tuteur pour chaque élève, ratio 1:20;

Agilité organisationnelle.



# Le pourquoi – la réussite des élèves

## Plan stratégique (2015)

Quelques drapeaux rouges au niveau de l'encadrement des élèves

Des sondages pour valider ou invalider les perceptions

- Retenues

- Sentiment de justice

- Efficacité et connaissance du code de vie

Des statistiques pour aider au «pourquoi»



# Qu'est-ce qui posait problème?

## Code de vie :

- très long et s'allonge années après années;
- écrit comme un texte de loi;
- règles écrites à la négative;
- laisse peu ou pas de place au jugement de l'intervenant.

Interventions misant sur la **coercition**;

**Manque d'outils** d'interventions;

**Sentiment d'injustice** vécu par les élèves;

**Manque de cohérence** d'intervention.





## Quelle était la situation désirée?

L'utilisation d'un système d'encadrement **positif et cohérent** où la **bienveillance** est au cœur des interventions de chaque membre du personnel.

### Fait intéressant!

Au moins 11 des 25 pratiques, attitudes et caractéristiques les plus fortement associées à la réussite des élèves sont reliées à l'énergie que l'on met, comme direction, à instaurer un climat de vie agréable pour les élèves.

*Recueil de pratiques des directions d'école favorisant la réussite des élèves,  
Collerette et Al., 2013*



Quel était l'écart entre les deux situations?

L'écart entre la situation qui posait problème et la situation désirée était suffisamment grand pour qu'on en fasse une *priorité*.

Petit écart = petit changement

Grand écart = grand changement



## Avantages

Cohérence d'équipe

Équipe plus solide

Lignes claires à suivre

Meilleure communication  
entre les intervenants, les  
élèves et les parents

## Désavantages

Temps à investir dans  
le changement



Quelles étaient les solutions potentielles?

Formation du personnel

Nouveau code de vie



# Amorce

L'élément déclencheur du changement – Août 2018



# Conférence de Steve Bissonnette

*La gestion efficace des comportements en classe et dans l'école*

Amener un expert reconnu;

Donner un cadre de références;

Confronter ou conforter dans les pratiques d'encadrement;

Outiller le personnel;

S'assurer d'une compréhension commune (cohérence d'équipe).



# La fameuse phrase tirée d'Einstein, mais «twistée» à la Steve Bissonnette

*«Quand on fait un peu plus de ce qui ne fonctionne pas, on récolte un peu plus de ce qui ne fonctionne pas»*

Le changement devenait une nécessité pour l'équipe...



# Processus de création du code de vie

Année 2018-2019





# Formation d'un comité comportement

Le comité devait être représentatif du milieu:

- Enseignants du 1er cycle;
- Enseignants du 2e cycle;
- Psychoéducatrice;
- Techniciens en éducation spécialisée;
- Surveillants d'élèves;
- Directeurs;
- Hommes/Femmes;
- Différentes générations et niveaux d'expérience.





### **Comité formé à partir du volontariat des membres du personnel**

Recruter dans l'informel certaines personnes ciblées qui pourraient apporter une expertise reconnue auprès de l'équipe ou qui ont un pouvoir d'influence positif sur l'équipe.

### **Comité décisionnel - partage du leadership**

En donnant du pouvoir au comité on s'assure d'une plus grande mobilisation du personnel.



# La mission du comité

Mettre en place un nouveau code de vie mettant de l'avant un système d'encadrement **positif** et **cohérent** où la **bienveillance** est au cœur des interventions de chaque membre du personnel.



# Processus de création du code de vie

Les chantiers entrepris par le comité



# Analyse du milieu

Questionnaire guidant l'élaboration de la politique d'école  
concernant la gestion des écarts de conduites majeurs  
(Bissonnette et Al.)



# Classification des comportements mineurs et majeurs (Bissonnette et Al.)

Un écart de conduite **majeur** est soit :

Un manquement aux attentes comportementales **préalablement enseignées** qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement du maître et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves ;

Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, drogue, vol, etc.) ;

Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions réalisées.

Un écart de conduite **mineur** est un manquement aux attentes comportementales **préalablement enseignées** qui :

Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves ;

Mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

Selon les niveaux d'interventions possibles dans notre établissement  
(voir échelle de niveaux d'intervention dans le code de vie)



Écarts de conduite mineurs Niveau 1	Écarts de conduite majeurs	
Comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres	Niveau 2 Comportements qui nuisent à l'ordre général (voir annexe : violence et intimidation)	Niveau 3 Comportements qui blessent ou illégaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève n'a pas son matériel</li> <li>• Il brise son matériel scolaire</li> <li>• Il n'est pas assis à sa place</li> <li>• Il ne suit pas les consignes</li> <li>• Il se plaint ou argumente</li> <li>• Il ment</li> <li>• Il utilise un langage inapproprié</li> <li>• Il ne complète pas ses travaux</li> <li>• Il encourage les mauvais comportements</li> <li>• Il n'écoute pas la personne qui parle</li> <li>• Il ne s'assoit pas correctement</li> <li>• Il n'assume pas ses responsabilités</li> <li>• Il refuse de travailler</li> <li>• Il refuse de coopérer</li> <li>• Il n'a pas la tenue vestimentaire requise</li> <li>• Il est en retard</li> <li>• Il consomme des boissons énergisantes ou de la malbouffe</li> <li>• Il nuit à la propreté des lieux</li> <li>• Il ne respecte pas les règles d'hygiène de base</li> <li>• Il utilise l'iPad de façon inappropriée</li> <li>• Il utilise son téléphone cellulaire à des moments et dans des lieux inappropriés</li> <li>• Il parle quand il ne le faut pas</li> <li>• Il répond impoliment à l'adulte</li> <li>• Il brise le matériel scolaire (réparable par l'élève)</li> <li>• Il est indécent</li> <li>• Il dérange les autres</li> <li>• Il lance des objets</li> <li>• Il se chamaille</li> <li>• Il provoque</li> <li>• Il triche</li> <li>• Il plagie</li> <li>• Il s'absente de son tutorat sans motivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève répond impoliment à l'adulte avec persistance</li> <li>• Il lance des objets dangereux</li> <li>• Il crache sur les autres</li> <li>• Il fait des crises de colère</li> <li>• Il insulte, tient des propos haineux</li> <li>• Il harcèle</li> <li>• Il humilie</li> <li>• Il intimide (geste, paroles, attitude)</li> <li>• Il participe à des jeux agressifs</li> <li>• Il pousse, fait trébucher</li> <li>• Il empêche les autres d'apprendre</li> <li>• Il installe un VPN</li> <li>• Il fait une grossière incécence</li> <li>• Il s'absente de l'école sans motivation</li> <li>• Il filme son enseignant (e) en classe sans son consentement</li> <li>• Il se bagarre</li> <li>• Il établit un commerce sans permission</li> <li>• Il reçoit des amis ou des connaissances sur le terrain de l'école sans la permission de la direction</li> <li>• Il ne respecte pas l'entente de bon voisinage au Collège</li> <li>• Il commande de la nourriture à l'extérieur du Collège sans l'autorisation de la direction</li> <li>• Il accède à des endroits non autorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève fait des graffitis</li> <li>• Il pirate le système informatique de l'école</li> <li>• Il commet des actions qui blessent physiquement</li> <li>• Il vole ou brise la propriété d'autrui</li> <li>• Il est sous l'effet de l'alcool ou des drogues</li> <li>• Il fume ou «vapote» sur le terrain de l'école et dans la zone élargie</li> <li>• Il est en possession de drogue, de produits du tabac, d'une cigarette électronique, d'alcool ou de matériel servant à leur consommation</li> <li>• Il vend de la drogue, des produits du tabac, des cigarettes électroniques ou de l'alcool</li> <li>• Il est en possession de matériel interdit aux mineurs</li> <li>• Il fait de la «sextorsion»</li> <li>• Il possède une clé du Collège sans l'autorisation de la direction</li> <li>• Il possède une arme blanche</li> <li>• Il partage des informations ou des images portant atteinte à une autre personne sans son autorisation</li> <li>• Tout autre comportement ou acte qui enfreint la loi ou qui porte atteinte à une autre personne sera traité à ce niveau.</li> </ul>
<p>Les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions différenciées deviennent des comportements de NIVEAU 2</p>	<p>Si ces comportements ne se règlent pas malgré les interventions du personnel, ils peuvent devenir des comportements de NIVEAU 3</p>	

Écarts de conduite mineurs Niveau 1	Écarts de conduite majeurs	
Les interventions peuvent être :	Niveau 2 Les interventions peuvent être :	Niveau 3 Les interventions peuvent être :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle par la proximité</li> <li>• Contrôle par le toucher</li> <li>• Directives par signaux non-verbaux</li> <li>• Ignorer/porter attention/renforcer</li> <li>• Changer de place</li> <li>• Limitation de l'usage du matériel</li> <li>• Humour</li> <li>• Renforcer le comportement positif des pairs</li> <li>• Rediriger</li> <li>• Limiter le droit de parole</li> <li>• Redonner les attentes</li> <li>• Aider l'élève à débiter ou à poursuivre la tâche</li> <li>• Adapter la tâche</li> <li>• Ré-enseigner</li> <li>• Donner des choix</li> <li>• Sentinelle avec tâche à accomplir</li> <li>• Montre-moi 5 élèves...</li> <li>• Rencontre avec l'élève</li> <li>• Appel aux parents</li> <li>• Commentaire au Portail</li> <li>• Discussion avec le tuteur</li> <li>• Contrat d'engagement avec un ou deux objectifs réalistes</li> <li>• Rencontre avec l'élève, un intervenant et l'enseignant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expulsion de classe (voir procédure à suivre)</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Rencontre avec le tuteur</li> <li>• Rencontre avec les parents</li> <li>• Rencontre avec les intervenants appropriés de l'école (psychoéducatrice/T.E.S./conseillère d'orientation)</li> <li>• Rencontre avec la direction</li> <li>• Référence à un intervenant pour un suivi comportemental</li> <li>• Mise en place d'un plan d'intervention comportemental</li> <li>• Cahier de route</li> <li>• Rencontre de médiation</li> <li>• Contrat d'engagement</li> <li>• Suspension à l'interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension à l'interne</li> <li>• Suspension à l'externe</li> <li>• Contrat d'engagement</li> <li>• Rencontre avec les parents et la direction</li> <li>• Référence aux services à l'externe (agente sociocommunautaire, police, travailleur social, DPJ, Sérespro, etc.)</li> </ul>
<p>Les conséquences logiques peuvent être :</p>	<p>Les conséquences logiques peuvent être :</p>	<p>Les conséquences logiques peuvent être :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Geste réparateur</li> <li>• Reprise de temps</li> <li>• Reprise du travail</li> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Réflexion</li> <li>• Confiscation</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Geste réparateur (ex : lettre d'excuse, rendre un service à la victime, remplacer ce qui a été brisé, laver ce qui a été sali, etc.)</li> <li>• Restrictions</li> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Remboursement</li> <li>• Travaux communautaires</li> <li>• Se faire enlever un tatouage</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les conséquences du niveau 2</li> <li>• Dossier mis à l'étude</li> <li>• Expulsion de l'école</li> </ul>

# Classification des comportements mineurs et majeurs (Bissonnette et Al.)

Présentation du travail accompli à l'ensemble des membres du personnel  
Explications, clarifications, propositions, etc.  
Présentation de la prochaine étape

## Note

Pour la cohérence d'équipe, il était primordial que toutes les personnes qui encadrent les élèves soient informées et comprennent bien les concepts abordés.





# Recherche et analyse de codes de vie dans d'autres établissements

Codes de vie dans les écoles secondaires du secteur public;  
Codes de vie dans les écoles secondaires du secteur privé;

- Ce que l'on aime;
- Ce qui s'appliquerait chez nous;
- Ce qui ne s'applique pas;
- Etc.



# Mission du code de vie du Collège d'Anjou

Tous les membres du personnel du Collège d'Anjou s'engagent à mettre en place des conditions favorables au respect du code de vie, le tout dans le but d'offrir un enseignement de qualité (**éduquer**), d'apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble (**socialiser**) et de les préparer à l'intégration à la vie en société (**qualifier**). Ces derniers, dans un esprit de bienveillance, agissent à titre de défenseur des droits et des devoirs de chaque élève. Ils sont donc responsables de l'enseignement et de la gestion du code de vie. Enfin, ils ont le devoir d'intervenir dans son application.

Chaque élève est, quant à lui, responsable de respecter le code de vie.



# À partir de l'analyse, création du code de vie

## Détermination des valeurs\*

- Tempête d'idées avec l'ensemble des membres du personnel sur les valeurs importantes à prioriser dans le code de vie
- À partir des propositions du personnel, le comité se positionne et fait le choix des trois valeurs
- Les valeurs choisies sont présentées à l'ensemble des membres du personnel. (Explications et clarifications si nécessaire)



**RESPECT**



**ENGAGEMENT**



**RESPONSABILISATION**



\*Idéal à atteindre et à défendre par un individu membre d'un groupe

# À partir de l'analyse, création du code de vie

Détermination des **règles**, des **comportements attendus** et des **motifs**

## **Règle:**

Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée

## **Comportement**

### **attendu:**

Action concrète d'un individu membre d'un groupe par rapport à une règle donnée

## **Motif:**

Raison d'être d'une valeur, d'une règle ou d'un comportement





- Ramener la discussion au niveau des besoins des élèves, du contexte de société du 21e siècle. Rappeler le rôle éducatif et professionnel des intervenants;
- Appuyer les discussions sur des données tirées du milieu et de la recherche;
- Revenir sur la conférence de Steve Bissonnette;
- Accepter certains compromis pour permettre à l'équipe d'avancer.

## Défi

- Arriver à un consensus au terme d'argumentations qui peuvent être parfois marquées.

***Le code de vie doit être le fruit du travail du comité, pas seulement de la direction.*** Ici, la direction fait partie de l'équipe au même titre que les autres membres de l'équipe.



# Les chantiers entrepris par le comité

## Consultation et présentation du travail entrepris au conseil étudiant

- Expliquer la démarche aux élèves, expliquer le pourquoi, les mettre dans le coup;
- Valider la compréhension des valeurs, règles, comportements attendus et motifs;
- Entendre leur point de vue.

### Fait intéressant

Lors de cette présentation, les élèves ont mentionné déjà sentir des changements positifs dans l'encadrement reçu de la part du personnel.



# Note

Le comité s'est donné l'objectif de bâtir un code de vie clair, tenant sur une seule page.

Optimiser la compréhension commune (personnel/élèves) pour une application plus cohérente.



# Création des annexes du code de vie

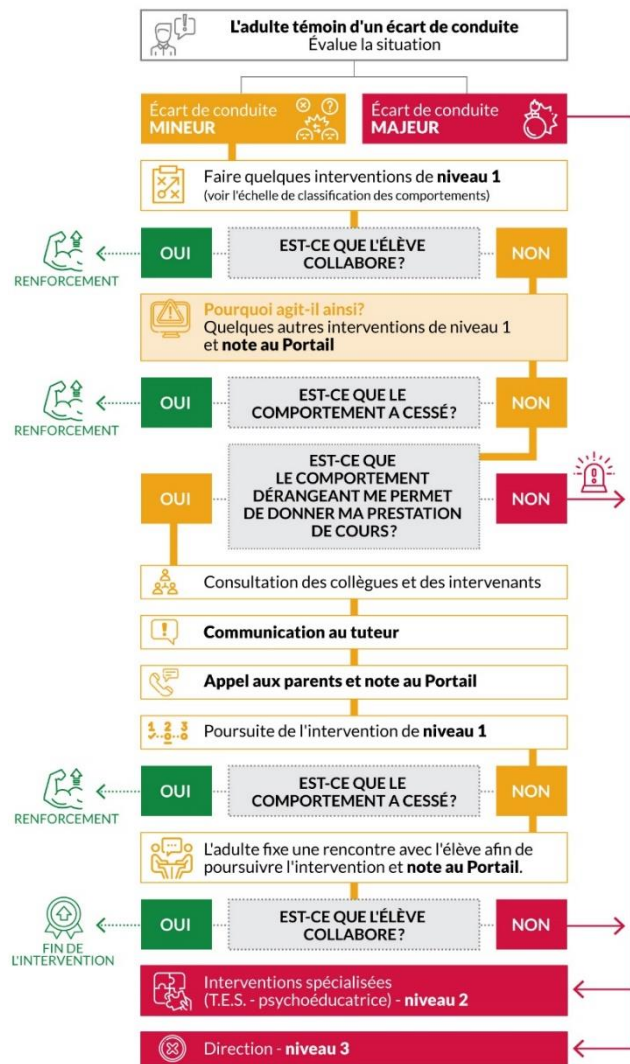
**Arbre décisionnel** lors des écarts de conduites dans notre milieu pour une uniformité dans le processus à suivre et dans la réflexion à faire en présence d'un écart de conduite.





# ARBRE DÉCISIONNEL

## lors des écarts de conduite



# Création des annexes

## Code vestimentaire - Violence et intimidation

### CHAPITRE I.1

#### DROIT À L'ÉGALITÉ DANS LA RECONNAISSANCE ET L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS

1982, c. 61, a. 2.

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

1975, c. 6, a. 10; 1977, c. 6, a. 1; 1978, c. 7, a. 112; 1982, c. 61, a. 3; 2016, c. 19, a. 11



- Amorcer la discussion entourant le code vestimentaire en abordant la Charte des droits et libertés.
- Parler de certains cas dans la jurisprudence. Parler de la réalité dans le milieu en abordant la confrontation des règles par les élèves (cas réels vécus dans le milieu)





Pour une application facile au quotidien, **tout ce qui est sur le code vestimentaire est permis, tout ce qui n'y est pas ne l'est pas.**

Le comité a choisi de mettre à jour le code vestimentaire avec ouverture sur les réalités du 21<sup>e</sup> siècle. Le code vestimentaire au Collège d'Anjou est donc «non genré» et permet une plus grande latitude quant aux accessoires permis.



# NOTRE code VESTIMENTAIRE



## ACTIVITÉS SPORTIVES\*

Vêtements de la collection Unimage:

T-shirt, gilet ou coton ouaté

Culotte courte, legging ou pantalon ouaté (porté à la taille)

Vêtements de la collection des Ducs (sauf les vêtements de match\*\*):

T-shirt, gilet ou coton ouaté

Culotte courte ou pantalon ouaté (porté à la taille)

Vêtements hors collection permis en éducation physique:

Bas (obligatoires)

Espadrilles multisports (bien bouclées et qui ne marquent pas la surface du plancher)

Tout t-shirt à l'effigie du Collège remis dans le cadre d'une activité

\* L'élève doit changer de vêtements avant toute activité sportive.

\*\* Les vêtements de match doivent être portés lors des parties sportives uniquement.

## EN DEHORS DES HEURES DE COURS

Les chaussures de sport tout comme le coton ouaté sont autorisés dans les aires récréatives (autres que l'Usine).

Accessoires

Boucles d'oreilles: anneaux et points portés à l'oreille

Bijoux (colliers, bracelets, bagues, chaînes de cheville, montres): discrets et en nombre restreint

Tatouage: discret, de bon goût, qui ne touche pas au visage et en nombre/aire restreint(e)

Cheveux: propres, soignés, avec une teinte naturelle, laissant les yeux dégagés

Accessoires chevelure: discrets et en nombre restreint, laissant le visage entièrement dégagé

Arts plastiques et sciences: sarrau blanc, propre et en bon état

Art de l'écouter: discret et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint

Art de l'écouter: discrets et en nombre restreint



## TENUE VESTIMENTAIRE

Vêtements de la collection Unimage:

Pantalon ou bermuda (porté à la taille et à l'extérieur des bas, bords déroulés et cousus)

Jupe (portée à environ 10 cm au-dessus du milieu du genou)

Polo à manches courtes, polo à manches longues, chemise à coupe ajustée ou ample, cardigan, chandail et veste (portés à l'extérieur ou à l'intérieur du pantalon, du bermuda ou de la jupe)

Souliers (en bon état) (lacés ou attaches et le renfort derrière le talon)

\* Un billet médical est requis pour toute autre chaussure.

Vêtements hors collection permis au Collège:

Bas et collants (unis et qui s'ajacent aux couleurs de la collection Unimage)

\* Les bas ou collants sont obligatoires.

JOURNÉES « COULEUR » : VÊTEMENTS ADÉQUATS ET APPROPRIÉS AU MILIEU SCOLAIRE.

La direction se réserve le droit d'intervenir en tout temps.

Les élèves doivent arriver au Collège et le quitter vêtus de leur uniforme.

Toute forme de chapeau ou de couvre-chef est interdite à l'intérieur du Collège.

Tout accessoire doit être exempt d'invocation de violence, de sexualité ou de discrimination.

Les élèves doivent arriver au Collège et le quitter vêtus de leur uniforme.

Toute forme de chapeau ou de couvre-chef est interdite à l'intérieur du Collège.

Tout accessoire doit être exempt d'invocation de violence, de sexualité ou de discrimination.

Les élèves doivent arriver au Collège et le quitter vêtus de leur uniforme.

Toute forme de chapeau ou de couvre-chef est interdite à l'intérieur du Collège.

Tout accessoire doit être exempt d'invocation de violence, de sexualité ou de discrimination.

Les élèves doivent arriver au Collège et le quitter vêtus de leur uniforme.

Toute forme de chapeau ou de couvre-chef est interdite à l'intérieur du Collège.

# Violence et INTIMIDATION



## ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs activités et ateliers sont dispensés afin de prévenir l'intimidation et la violence. Parmi ceux-ci, notons:

1. La présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité;
2. La formation des membres de l'équipe-école;
3. Des capsules psycho-éducatives;
4. Le camp d'estime de soi (1<sup>er</sup> secondaire);
5. Les conférences sur les différences (1<sup>er</sup> secondaire);
6. Les diverses activités offertes par l'agente sociocommunautaire associée au Collège (tous les niveaux);
7. Des conférences sur l'intimidation et sur la cyberintimidation;
8. Des vidéos, des tournées de classes et des discussions variées.

## CONSIGNES AUX ÉLÈVES

## MESURES ET INTERVENTIONS

### AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION / TÉMOIN COMPLICE

Tout élève auteur d'un acte de violence ou d'intimidation est passible de sanctions.

Tout témoin complice qui encourage ou ignore les actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation sous toutes ses formes est également passible de sanctions.



Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme:

1. La communication aux parents;
2. Une trace au dossier de l'élève;
3. L'application du code de vie et de l'échelle des niveaux d'intervention;
4. La suspension à l'interne d'un à cinq jours;
5. Un travail de réflexion;
6. Une lettre d'excuses;
7. Un contrat d'engagement;
8. La mise en place d'un plan d'intervention;
9. Une rencontre avec l'agent sociocommunautaire;
10. Une rencontre avec l'enquêteur jeunesse;
11. Le dossier de l'élève mis à l'étude;
12. L'expulsion.

### TÉMOIN

L'élève témoin a le devoir de dénoncer une situation de violence ou d'intimidation.

1. Une rencontre avec un intervenant de l'équipe-école;
2. La confidentialité;
3. Un support, un soutien et une protection.



### VICTIME

Toute victime a droit à un soutien, à une écoute et à une réparation.

Diverses mesures et interventions seront menées dans un cas de violence ou d'intimidation comme:

1. Une rencontre dans les 24 à 48 heures avec un intervenant de l'équipe-école;
2. Une protection adéquate;
3. Le soutien et l'écoute;
4. Des outils d'aide diversifiés.



## DÉFINITIONS IMPORTANTES

**Auteur d'un acte ou témoin complice de harcèlement, de violence ou d'intimidation**  
Toute personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou témoin complice d'un acte de harcèlement, de violence ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

**Cyberintimidation**  
Situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tels qu'un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire, afin de blesser quelqu'un.

**Harcèlement**  
Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

**Intimidation**  
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répété, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'insécurité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de peur, de blessure, d'apprehension ou d'isolement.

**CRITÈRES:**  
1. Répétition  
2. Insécurité des rapports de force  
3. Engendrer des sentiments de détresse

**Témoin**  
Toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

**Victime**  
Toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

**Violence**  
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de blessure, de la peur, de la honte ou de l'isolement ou son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



# NOTRE code de VIE

## NOS VALEURS



**MISSION DU CODE DE VIE**  
**MEMBRE DU PERSONNEL**  
**ÉDUCUER** - Offrir un enseignement de qualité  
**SOCIALISER** - Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble  
**QUALIFIER** - Les préparer à l'insertion à la vie en société

Être dans un esprit de bienveillance  
 Être défenseur des droits et des devoirs de chacun d'eux  
 Être responsable de l'enseignement et de la protection sociale de son intervenant

**ÉLÈVE**  
 responsable de respecter les codes de vie

**APPLICATION EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU**  
 (activités pédagogiques, sportives, culturelles ou autres organisées par le Collège + transports + sorties éducatives + voyages + sémi ou en dehors des lieux immédiats du Collège)

### 1 RESPECT

- RÈGLE 01** Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).
- RÈGLE 02** Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres afin de favoriser le vivre-ensemble.

**COMPORTEMENTS ATTENDUS**

- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mot grossier, juron, insulte ou expression vulgaire.
- Je collabore avec tous les adultes de l'école.
- Je traite l'autre comme mon égal ou accordez la diversité (origine, sociale, sexuelle, culturelle et physique).
- Je suis à bon exemple (voir Annexe III)
- Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les biens en tout temps.
- Je respecte le droit à l'image d'autrui et agit en tout lieu avec biens numériques.
- Je suis calme et respectueux et m'éloigne, s'il y a lieu, des situations conflictuelles.

**MOTIFS**  
 Mise en place de relations interpersonnelles saines et adéquates.  
 Acquisition de l'empathie.  
 Contribution à un milieu de vie sain.  
 Éducation à la vie en société en tant que citoyens responsables.

### 2 RESPONSABILISATION

- RÈGLE 03** Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

**COMPORTEMENTS ATTENDUS**

- J'arrive à l'école à l'heure et à temps.
- J'apporte tout le matériel requis pour mes activités scolaires.
- J'utilise adéquatement le matériel prêté à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- Je laisse mon cahier/ma feuille et range tout si mes enseignants me demandent de l'utiliser.
- Je suis assidu(e) au travail demandé et le remets dans les délais prévus.
- Je porte l'uniforme scolaire comme prévu par la politique environnementale du Collège (voir Annexe II)
- J'accepte mes erreurs et les conséquences qu'elles entraînent.

**MOTIFS**  
 Apprentissage de la gestion de temps.  
 Développement de la responsabilité.  
 Expérience et connaissance des codes sociaux.  
 Exercice de la bienveillance.

**LÉGENDE**  
 Valeur  
 Motif  
 Règle  
 Comportement attendu  
 Motif

### 3 ENGAGEMENT

- RÈGLE 04** S'engager dans la vie scolaire en fournissant un effort constant, et ce, malgré des difficultés.
- RÈGLE 05** Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui d'autrui.

**COMPORTEMENTS ATTENDUS**

- Je prends des décisions favorisant ma réussite éducative.
- Je participe pleinement aux activités d'apprentissage.
- J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition.
- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.
- Je fais des choix qui contribuent à mon estime de moi et à mon développement personnel.
- J'adopte de saines habitudes de vie.
- Je communique en français dans mes échanges avec mes pairs et avec le personnel de l'école.

**MOTIFS**  
 Réussite éducative personnelle et d'autrui.  
 Mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et à la réussite.  
 Développement d'une image de soi positive par l'apprentissage d'un mode de vie sain aux plans physique et psychologique.

### ÉCART DE CONDUITE

- 1 MINEUR**  
 • Ne suit pas au bon fonctionnement de la classe  
 • Ne s'engage pas dans l'apprentissage des élèves mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui.

- 2 MAJEUR**  
 • N'est pas au bon fonctionnement de la classe.  
 • S'engage dans l'apprentissage des autres mais dérange l'élève.  
 • Un comportement dangereux, illégal, illégitime, inhumain, discriminatoire, ou que visé.  
 • Un écart de conduite mineur qui persiste malgré diverses interventions éducatives.



# Déploiement du code de vie

Année 2019-2020



# Les stratégies de communications

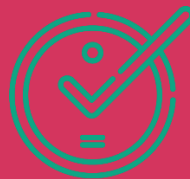
Nos trois valeurs ont également été imprimées de façon à être posées sur les contre marches.



**RESPECT**



**ENGAGEMENT**



**RESPONSABILISATION**



Afin d'attirer l'attention des élèves sur le changement dès la rentrée scolaire, le code de vie, le code vestimentaire et le plan de prévention ont été imprimés sur différents formats et affichés partout dans l'école (lieux communs, classes, corridors, gymnases, etc.)





# La formation du personnel

*Lors des journées pédagogiques du mois d'août, **tout le personnel a été formé à l'enseignement explicite des comportements positifs** par la psychoéducatrice et moi-même.*

*Les enseignants, les surveillants et l'équipe du service d'aide à l'élève ont **préparé leur première approche avec les élèves** selon les contextes qui leur étaient propres.*

*Une **tournée des classes** a été faite par les surveillants et l'équipe du service d'aide pour l'enseignement des comportements attendus dans les lieux communs.*



# La formation du personnel

Tout au long de l'année, diverses études de cas (fictives et vécues) ont été abordées en rencontre de niveau et en rencontre avec les surveillants pour que le personnel parle le même langage et que les interventions soient ajustées aux diverses situations rencontrées.



# Accompagnement du personnel

À chaque cas d'élève où un membre du personnel éprouvait des difficultés au niveau de son intervention, une rencontre avec la direction était organisée pour un accompagnement personnalisé.

- Arbre décisionnel
- Échelle de niveaux d'intervention





# Enseignement explicite des comportements positifs

Tout au long de l'année scolaire, l'enseignement explicite des comportements positifs s'est vécu:

## Après chaque long congé

- Tournée des classes par l'équipe des surveillants et du service d'aide à l'élève;
- Enseignants en classe;
- Tuteurs.

À chaque fois qu'une situation demandait un nouvel enseignement ou un rappel des comportements attendus.



# Conclusion

Au Collège d'Anjou, la démarche d'implantation d'un nouveau système d'encadrement des élèves a été un succès.

- Compréhension commune du système;
- Meilleure cohérence d'intervention;
- Interventions basées sur la bienveillance;
- Augmentation du sentiment d'efficacité personnel et d'équipe;
- Augmentation du sentiment de justice chez nos élèves

## Défis

- Durée dans le temps;
- Formation continue;
- Covid (Code de vie numérique)



Pour toutes questions, n'hésitez pas!  
C'est la force de notre réseau.

Stéphanie Lajoie  
Directrice des services pédagogiques  
[slajoie@collegedanjou.com](mailto:slajoie@collegedanjou.com)

